



**COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 MAI 2019 à 10 Heures**

Étaient présents :

Gustave BOSQ – Alain PIEQ - Michel NORBERT – Christophe MATHERON – Céline CONSTANS – Rémi ALLEC - Daniel ROSSIGNOL -Yves SEARD – Olivier BERGERETTI – Sébastien MARTIN

Absents excusés : Monique GELLENS – pouvoir à G.BOSQ

Secrétaire de séance : Christophe MATHERON

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du C.R. du 11 avril 2019**
- **Demande de subvention Département travaux de voirie Clos Tartuc**
- **Proposition des coupes de bois 2020**
- **Mandement – Attribution Marché de Travaux de réfection de la RF du Mont Guillaume et des routes annexes**
- **Compte administratif 2018**
- **Compte de gestion 2018**
- **Affectation du résultat 2018**
- **Taux des 3 taxes directes locales**
- **Subventions aux associations**
- **Budget primitif 2019**
- **Acquisition petit matériel**
- **Recrutement d'un agent contractuel**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il les informe que les délibérations prises lors du dernier conseil municipal sont illégales car le délai de convocation minimum n'a pas été respecté

L'ensemble des actes doivent être retirés, à nouveau débattus et votés.

I – APPROBATION DU C.R. DU 11 AVRIL

Approuvé à l'unanimité.

**II – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE TRAVAUX DE VOIRIE
CLOS TARTUC**

Vu l'état actuel de la voirie communale, une action se semble prioritaire : Réfection chemin Clos Tartuc et Emplois partiels Nouveau Village et Eglise.

M. le Maire précise que, dans le cadre de l'enveloppe cantonale, le Conseil Départemental peut subventionner ces travaux de voirie.

Il présente ensuite la valorisation de ces travaux :

	Part départemental	Conseil Part Communale	Total
Chemin Clos Tartuc	13 323.98	5 710.28	19 034.26
Emplois partiels Nouveau Village et Eglise	676.02	1 413.63	2089.65
Montant HT	14 000	7 123.91	21 123.91
TVA		4 224.78	4 224.78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser les travaux de voirie tels que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- **Sollicite** le Conseil Départemental pour les travaux de voirie

Approuvé à l'unanimité.

III – PROPOSITION DES COUPES DE BOIS 2020

Dans le cadre de la gestion de la forêt, l'ONF propose une coupe – parcelle n° 5 – environ 208 m³ sur une superficie de 6 ha 50.

L'ONF reçoit 10 % de la valeur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

IV - MANDEMENT – ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA RF du MONT GUILLAUME ET DES ROUTES ANNEXES

Après consultation en date du 14.11.18, le marché a été attribué à l'Entreprise GAUDY – montant Global : 400 173.55 HT, soit 480 208.26 TTC.

Les travaux à réaliser sur Puy St Eusèbe s'élèvent à 9 724.50 HT, soit 10 467.40 TTC, mais après subventions et indemnités de RTE, l'autofinancement de la commune s'élève à 2400 €.

Le conseil valide la décision et autorise la signature de ces prestations.

Délibération prise à 10 voix pour et une voix contre.

V – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 –

Le maire ne participa pas au vote

Délibération prise à l'unanimité des personnes ayant pris part au vote.

VI - COMPTE DE GESTION 2018 –

Après étude des postes ci-dessus, le **Conseil donne son accord à l'unanimité.**

VII - AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Délibération prise à l'unanimité.

VIII – TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

En ce qui concerne la commune, il est décidé que ces 3 taxes resteront identiques à l'an dernier.

Taxe d'habitation	16,02 %
Foncier bâti	21,50 %
Foncier non bâti	77,21 %

Approuvé à l'unanimité.

IX – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Ski nature de Serre-Ponçon	300 €
Ski Club de Réallon	300 €
AICA Diane du Mont Guillaume	200 €
ASSO ADMR	260 €
ASS. PARENTS D'ELEVES	200 €
ASS. FOYER DES JEUNES	350 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	70 €
COMITE D'EMBRUN SECOURS POPULAIRE	50 €
L'ARBRE DE VIE	150 €
APUYCULTURES	200 €
A TOUT CHÈUR	100 €
MAISON FAMILIALE RURALE	50 €
FNA PORTE DRAPEAUX	100 €
SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
Soit un total de	2430 €

Approuvé à l'unanimité.

X – BUDGET 2019

FONCTIONNEMENT :	Dépenses	533 882.00
	Recettes	533 882.00
INVESTISSEMENT :	Dépenses	4 007 677.00
	Recettes	4 007 677.00

Le budget est adopté à l'unanimité.

XI – ACQUISITION PETIT MATERIEL

Pour éviter une prise de délibération à chaque achat de petit matériel, M. le Maire propose de prendre une délibération annuelle. Affectation charges à caractère général –cpté 60612 à 63512

Délibération prise à l'unanimité.

XII – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel en remplacement de la secrétaire de mairie qui est actuellement indisponible.

Délibération prise à l'unanimité.

XIII – CHOIX DU GROUPEMENT D'ENTREPRISE – MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA NOUVELLE MAIRIE ET LE POLE DE SERVICES ASSOCIES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme de travaux :

Mairie et services associés,

un marché public global de performance pour la conception, la réalisation et le suivi de la maintenance a été lancé.

Aujourd'hui, après étude des projets rendus par les différents Groupements et classement de ceux-ci, en fonction des critères définis dans le cahier des charges, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix du Groupement d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Opte pour le Groupement : ICARE DEVELOPPEMENT ZA les Petits Champs 26120 MONTELIER, pour un montant total de 2 841 441,46 € HT
- Emet un avis favorable au versement, aux entreprises non retenues, du montant total de l'indemnité prévue au 2.6 du règlement de la consultation,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour valider et signer tous les documents se rapportant à ce dossier,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires.

XII – QUESTIONS DIVERSES

. Election : Distributions des cartes électorales

. SMICTOM : Un agent va venir visiter pour proposer l'installation d'un bac de compostage collectif. Plutôt contre à la majorité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 Heures

*